

Attributions⁽¹⁾ de l'année 2023 : 919 377

Source : SNSP et SNSP-TI (hors autres régimes de base et complémentaires).

Champ : Retraités du régime général (y compris les anciens travailleurs indépendants).

	Hommes et Femmes	Hommes	Femmes
Total des attributions de droits directs et droits dérivés	919 377	364 875	554 502
Droits directs	696 452	335 976	360 476
Retraités bénéficiant d'une surcote	18,6 %	17,5 %	19,7 %
Pensions à taux réduit	14,7 %	14,0 %	15,3 %
Droits dérivés (réversion)	222 925	28 899	194 026
Retraites anticipées	112 874	80 458	32 416
Retraites anticipées pour longue carrière	110 324	78 916	31 408
Retraites anticipées des assurés handicapés	2 550	1 542	1 008
Minimum contributif⁽²⁾	240 659	88 070	152 589
Proportions sur l'ensemble des droits directs (696452)	34,6 %	26,2 %	42,3 %
Retraites de droit commun et mesures dérogatoires avec Minimum contributif	224 113	79 091	145 022
Proportions sur l'ensemble des droits directs hors retraites anticipées (583578)	38,4 %	31,0 %	44,2 %
Départs avant l'âge légal au titre d'une retraite anticipée avec Minimum contributif	16 546	8 979	7 567
Proportions sur l'ensemble des retraites anticipées (112874)	14,7 %	11,2 %	23,3 %
Montants			
Retraités ayant eu une attribution au cours de l'année			
Montant global⁽³⁾ mensuel moyen servi par le régime général (y compris compléments de pension)			
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit direct (servi seul ou avec un droit dérivé) : 696 452 retraités	813 €	914 €	718 €
Nouveaux retraités bénéficiaires d'un droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 222 925 retraités	689 €	827 €	668 €
Ensemble des attributions (919 377 retraités)	783 €	907 €	701 €
Retraités ayant une carrière complète ⁽⁵⁾ au régime général : 295 069 retraités	1 234 €	1 359 €	1 114 €
Montant de base mensuel moyen du droit direct ou du droit dérivé après application des règles de minimum et maximum⁽⁴⁾			
Montant du droit direct toutes carrières (servi seul ou avec un droit dérivé) : 696 452 retraités	773 €	884 €	670 €
Montant du droit dérivé (servi seul ou avec un droit direct) : 222 925 retraités	323 €	247 €	334 €
Montant du droit direct pour les retraités ayant une carrière complète ⁽⁵⁾ au régime général : 295 069 retraités	1 220 €	1 356 €	1 086 €
Âges moyens au départ de la retraite			
Ensemble des attributions	66,1 ans	64,3 ans	67,4 ans
Ensemble des attributions de droits directs	63,4 ans	63,2 ans	63,6 ans
Ensemble des attributions de droits dérivés	74,2 ans	76,4 ans	73,9 ans
Durées moyennes d'assurance en trimestres			
Durée moyenne au régime général⁽⁶⁾			
Ensemble des droits directs	126 tr.	126 tr.	127 tr.
Droit commun	121 tr.	117 tr.	124 tr.
Retraites anticipées	155 tr.	154 tr.	156 tr.
Durée moyenne tous régimes			
Ensemble des droits directs	156 tr.	156 tr.	156 tr.
Droit commun	152 tr.	151 tr.	153 tr.
Retraites anticipées	175 tr.	172 tr.	182 tr.
Compléments de pension			
Majoration pour enfants de 10 %	255 204	103 984	151 220
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	1 404	194	1 210
Majoration pour tierce personne	1 091	636	455
Allocations de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	74 478	32 634	41 844

(1) Attributions de retraites de droit direct ou/et de droit dérivé au cours de l'année quel que soit le point de départ de la pension.

(2) Retraites de droit direct contributif ouvrant droit au minimum contributif, servi ou non servi en application des règles du minimum contributif tous régimes. On attribue un 2e droit quand un assuré est déjà bénéficiaire d'une retraite du régime général (1er droit).

(3) Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement au plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

(4) Montant de base après application des règles de minimum et maximum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion et écrêtement au plafond de la Sécurité sociale), y compris majoration enfants de 10%, la majoration PR et la Majex. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors autres régimes de base et complémentaires.

(5) Pensions de droit direct attribuées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance

(6) La durée moyenne inclut la durée d'assurance à la MSA salarié si la pension a été liquidée de manière unique par le régime général (LURA).